



*L'essentiel*

---

**UNE RÉUNION D'INFORMATION  
RETRAITE DANS VOTRE ENTREPRISE**

# FAIRE LE POINT SUR LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

*Dans le cadre du suivi de vos contrats de retraite complémentaire, nous vous proposons d'organiser gratuitement au sein de votre entreprise, une réunion d'information pour vos salariés.*

## POURQUOI ORGANISER UNE RÉUNION D'INFORMATION ?

- **Comprendre** le fonctionnement des régimes de retraite et les évolutions récentes,
- **Expliquer** les différents documents mis à leur disposition (relevé actualisé de points, relevé individuel de situation, estimation individuelle globale...),
- **Informer** les salariés de l'ensemble des dispositifs existants pour gérer la fin de carrière,
- **Répondre** aux différentes questions qu'ils se posent.

## A QUI S'ADRESSE CETTE RÉUNION D'INFORMATION ?



A l'ensemble de vos **salariés**, pour leur rappeler l'essentiel à savoir sur leur future retraite,



Aux **responsables RH** et aux **instances représentatives du personnel** pour les accompagner dans leur rôle de relais d'information.

## COMMENT SE DÉROULE LA RÉUNION D'INFORMATION ?



**La date est fixée** en adéquation avec votre disponibilité



Votre conseiller AG2R LA MONDIALE **anime** cette réunion au sein de votre entreprise.



Le **kit de présentation** vous sera remis à l'issue de la réunion ainsi que des dépliants « L'essentiel sur votre retraite » que vous pourrez remettre à vos salariés.

# ABORDER LES QUESTIONS ESSENTIELLES

- ✓ Fonctionnement des régimes de retraite,
- ✓ Droit à l'information retraite tout au long de la carrière (*relevé individuel de situation, estimation indicative globale, entretien information retraite...*),
- ✓ Analyse de la carrière et des différentes situations vis-à-vis des droits à la retraite (*maternité, maladie, invalidité, chômage, prise en compte des activités à l'étranger...*),
- ✓ Calcul de la retraite,
- ✓ Démarche à accomplir pour la préparation de sa retraite,
- ✓ Dispositifs de prolongation d'activité (*surcote, retraite progressive, cumul emploi retraite*),
- ✓ Possibilités de rachat (*années d'études ou années incomplètes...*),
- ✓ Les pensions de réversion,
- ✓ Les sites d'information utiles.

VOTRE CONSEILLER PEUT APPROFONDIR CERTAINS  
THÈMES EN FONCTION DES BESOINS DE VOS SALARIÉS.

DES RÉUNIONS  
**SUR MESURE**  
SUR LA RETRAITE

**ANIMÉES**  
PAR DES PROFESSIONNELS

# L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE (EIR)



## NOTRE OBJECTIF :

Un conseil expert et gratuit d'aide  
à la décision sur la retraite



## LES SALARIÉS CONCERNÉS :

Tout salarié de 45 ans et +

## ÉTAPE 1 : LA DEMANDE D'EIR

---



Votre salarié **contacte son groupe de protection sociale.**



Il peut aussi **demander l'entretien à l'occasion de cette réunion.** Il doit alors compléter le coupon distribué lors de cette réunion et nous le remettre.

## ÉTAPE 2 : LA PRÉPARATION DE L'EIR

---



Votre salarié **vérifie sa carrière à partir du RIS** qui lui a été transmis.

## ÉTAPE 3 : LA RÉALISATION DE L'EIR

---



**Examen des éléments clés du RIS** : les régimes de carrière, le nombre de trimestres, les périodes particulières, etc.



**Remise de l'estimation indicative globale**



**Réponse aux questions réglementaires** concernant tous les régimes de sa carrière (base et complémentaire) et **l'incidence de certains choix et aléas de carrière.**



A l'issue de cet entretien d'une heure environ, le conseiller retraite lui remettra : les **documents relatant de sa situation**, les **différentes simulations de calcul**, des **brochures pour conforter les points abordés.**